



Québec, le 4 juillet 2024

Monsieur Alain Roy  
Président  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est  
6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable a été jugée complète conformément aux dispositions du paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 42 de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

Conformément à l'article 10 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1), j'ai donc demandé à l'initiateur de projet d'entreprendre la période d'information publique prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement, à partir du 24 juillet 2024.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'annoncer le début de cette période.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

BENOIT CHARETTE